

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COOPÉRATION

Montreuil, le 15 avril 2021

La Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) et l'Institut national de propriété industrielle (INPI) confirment leur coopération accrue en matière de lutte contre la contrefaçon par le renouvellement de leur convention partenariale.

Vendredi 16 avril 2021, la douane française et l'INPI signeront l'accord de renouvellement de leur convention partenariale dont l'objectif est d'intensifier leur coopération en matière de lutte contre la contrefaçon, phénomène qui porte atteinte à la santé publique, à la sécurité des consommateurs et à l'économie nationale.

La lutte contre la contrefaçon qui constitue un défi majeur pour les États demeure une priorité pour la douane. Au cours des deux dernières décennies, le phénomène de la contrefaçon, amplifié par la mondialisation des échanges mais aussi par le développement d'internet et du e-commerce, a connu une forte hausse. En 2020, la douane a saisi 5,6 millions d'articles soit 20% de plus qu'en 2019.

Face à ce phénomène, la douane a adapté ses méthodes de travail et moyens d'intervention pour lutter contre ce phénomène. Elle a ainsi mis en œuvre un nouveau plan d'action pour 2021-2022 décliné en 4 grands objectifs : mieux coopérer avec tous les acteurs de la lutte contre la contrefaçon, renforcer la collecte et le traitement du renseignement, intensifier la politique des contrôles et d'enquêtes, adapter la politique contentieuse et les poursuites aux enjeux stratégiques.

La coopération entre tous les acteurs de la lutte contre la contrefaçon est le 1^{er} objectif de ce nouveau plan. C'est dans ce cadre que la douane et l'INPI ont décidé de renouveler leur convention partenariale afin de maintenir ce lien institutionnel fort et les actions menées pour informer et agir contre la contrefaçon.

Cette convention a pour objectif d'approfondir la coordination des actions complémentaires de l'INPI et de la douane pour la défense de la propriété intellectuelle des entreprises et la sécurité des consommateurs.

À la suite de la signature du renouvellement de leur partenariat, la douane et l'INPI animeront, vendredi 16 avril à 15h, un webinar sur le thème « Comment défendre votre propriété intellectuelle et lutter contre les atteintes faites à vos droits grâce à l'INPI et la Douane ». Cet événement permettra d'informer les entreprises et de les conseiller pour y faire face.

Le lien suivant permet de se connecter à cette conférence : <https://register.gotowebinar.com/register/5149999628938825995>

Madame Isabelle Braun-Lemaire, directrice générale des douanes et droits indirects déclare : « Cela s'inscrit pleinement dans le plan contrefaçon de la douane et plus généralement dans notre action contre les trafics illicites. Je salue l'engagement continu et sans faille des douaniers et des douanières qui agissent en faveur de la sécurité des Français et la protection de notre économie ».

Monsieur Pascal Faure, directeur général de l'INPI, déclare : « C'est en agissant tous ensemble que nous parviendrons à renforcer la confiance des consommateurs, à défendre les intérêts des entreprises légitimes et à stimuler la croissance en Europe et dans le monde. La lutte contre les contrefaçons suppose une prise de conscience forte des enjeux de la propriété intellectuelle par les entrepreneurs. Elle suppose, aussi, une très bonne coordination entre les administrations en charge de ces questions : avec ce nouveau protocole, la DGDDI et l'INPI renforcent les actions conjointes menées en région et à l'international ».

Contact presse INPI : Amaria Lahmri – alahmri@inpi.fr - 01 56 65 81 81

Contact presse Douane : 01 57 53 41 03 – presse@douane.finances.gouv.fr

POUR ALLER PLUS LOIN

- Lutte contre la contrefaçon : le nouveau plan de la douane française pour 2021-2022 :
<https://www.douane.gouv.fr/actualites/lutte-contre-la-contrefacon-lenouveau-plan-de-la-douane-francaise-pour-2021-2022>
- Webinaire douane-INPI du vendredi 16 avril 2021 :
 - inscription : <https://register.gotowebinar.com/register/5149999628938825995>
 - site internet : <https://www.douane.gouv.fr/la-douane/evenements/webinaire-entre-prises-protégez-votre-propriete-intellectuelle-et-luttez-contre>



À PROPOS DE L'INPI

Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux. L'institut accompagne tous les innovateurs pour qu'ils transforment leurs projets en réalisations concrètes, leurs innovations en valeur. Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'INPI participe également activement à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises tout comme de la lutte anti-contrefaçon. Dépositaire de tous les titres de propriété industrielle déposés en France et des données du Registre National du Commerce et des Sociétés, l'INPI diffuse plus de 56,7 millions de données ouvertes, libres et réutilisables. L'INPI est désormais l'opérateur du guichet pour les formalités des entreprises (créations, modifications, cessations). Enfin, l'INPI est en charge de l'homologation des indications géographiques artisanales et industrielles.

inpi.fr – data.inpi.fr – guichet-entreprises.fr